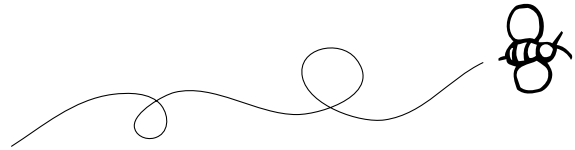




Les pesticides NON MERCI!



Les exceptions

Malgré l'interdiction, la règle prévoit certaines exceptions où l'usage des pesticides est permis sous certaines conditions. C'est notamment le cas pour les piscines, les étangs décoratifs ou bassins artificiels en vase clos et lorsque l'on a affaire à des infestations sur les terrains, autour des fenêtres ou à la base des bâtiments (pour le contrôle des araignées et des fourmis).

Les terrains de golf ou de bowling et les exploitations horticoles font l'objet de dispositions particulières dans le règlement.

Permis spécial pour les infestations

Si vous êtes aux prises avec une infestation (insectes, moisissures répandues sur 50 % de votre pelouse et des infestations qui constituent une menace à la santé, la sécurité ou la survie des arbres, des arbustes ou des animaux), vous pouvez épandre des pesticides sur une base temporaire et sous certaines conditions. Au préalable, vous devez obligatoirement obtenir un permis, et la visite d'un expert de l'arrondissement sur les lieux peut être requise.

Pour renseignements : 514 328-8400.

Infractions et amendes

Toute personne morale ou physique qui contrevient à ce règlement commet une infraction et s'expose à une amende variant de 100 \$ à 4 000 \$.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Renseignements téléphoniques sur les alternatives aux pesticides

Ligne verte : 514 875-5995
Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h
Soirs et fins de semaine : répondeur

Documentation écrite

Texte du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (04-041)
Disponible à la mairie d'arrondissement (8400, boulevard Lacordaire)
Maison propre et jardin vert, un guide d'entretien ménager et de jardinage écologique. Ville de Montréal
Disponible au bureau Accès Saint-Léonard (8400/8420 boulevard Lacordaire)

Documentation en ligne

Coalition pour les alternatives aux pesticides (CAP) :
www.cap-quebec.com
Code de gestion des pesticides :
www.menv.gouv.qc.ca/pesticides/permis/code-gestion/

An English version of this pamphlet is available upon request (514 328-8400)
Su richiesta è disponibile una versione italiana (514 328-8400)

Une production du Service des affaires publiques et du développement communautaire (03-2005)



Les citoyens sont de plus en plus nombreux à s'inquiéter des conséquences de l'usage des pesticides sur la santé et la qualité de l'environnement.

C'est pourquoi la Ville de Montréal, en collaboration avec les arrondissements, a décidé de réagir en adoptant un règlement (04-041) interdisant l'utilisation de pesticides. À Saint-Léonard, l'ordonnance, adoptée en 2004, s'applique à compter de 2005.

Le règlement

La règle interdit l'usage de pesticides (terme générique qui englobe les insecticides et les herbicides) à l'extérieur de tout bâtiment sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Des exceptions sont toutefois admises (voir *Les exceptions*).

Les produits non toxiques comme les biopesticides reconnus par l'Agence fédérale de réglementation de la lutte anti-parasitaire (ARLA) et des huiles minérales, entre autres, sont cependant autorisés. Informez-vous auprès de votre pépiniériste qui saura vous suggérer des alternatives.

Le règlement dans les zones sensibles

Le règlement reconnaît l'existence de « zones sensibles » (terrains de garderie et d'écoles – aires de jeux des parcs municipaux – espaces entourant les résidences pour personnes âgées et les établissements de santé...) et précise que l'interdiction, en plus de s'appliquer à l'intérieur de ces terrains, s'étend à 5 mètres au-delà de leur pourtour. En outre, dans ces cas-ci, aucune exception n'est tolérée.

Calendrier horticole

et dates importantes à retenir

D'après le livre
Pelouses et couvre-sols
de Édith Smeesters,
Éditions Broquet, 2000



Avril

- Ne marchez pas sur la pelouse détrempée après l'hiver.
- Nettoyez légèrement la surface à l'aide d'un râteau en éventail.
- Faites une première coupe à 5 cm de haut afin de favoriser la croissance de pousses latérales.
- Faites analyser votre sol, surtout pour le pH et à plus forte raison si vous ne l'avez jamais fait.
- Appliquez de la gypse sur les endroits brûlés par les sels de déglçage.
- **22 avril.** Célébrez le *Jour de la Terre*.
- Lancement du concours *Maisons et balcons fleuris 2005*.

Mai

- Coupez à 7 ou 8 cm de haut, laissez les rognures au sol et gardez la lame de votre tondeuse bien aiguisée.
- Aérez si le sol est compact.
- Fertilisez avec un engrais 100% naturel.
- Épandez environ 0,5 cm de compost.
- Réensemencez les espaces dégarnis.

Juin-juillet

- Coupez le plus haut possible (au moins 8 cm).
- Arrêtez de tondre et laissez la pelouse en dormance durant les canicules.
- Inspectez votre pelouse et intervenez rapidement si des parasites font des dommages.
- **3 et 4 juin.** *Collecte des résidus domestiques dangereux* (en face de la mairie d'arrondissement (8400, boulevard Lacordaire). Débarrassez-vous proprement des pesticides qui ne servent plus.
- **4 juin.** *Jardins sans pesticides... Naturellement!* Des préposés du Jardin botanique de Montréal répondent aux questions des citoyens sur le jardinage écologique, de 9 h à 12 h, dans le cadre du *Marché aux puces du citoyen*, qui se déroule dans le stationnement de la mairie d'arrondissement (8400, boulevard Lacordaire). Activité reportée au lendemain (5 juin) en cas de mauvais temps.

Août-septembre

- Vérifiez le pH, aérez, terrautez et réensemencez si vous n'avez pas eu le temps de faire ces opérations au printemps.
- Fertilisez si vous avez appliqué seulement la moitié de la dose au printemps.
- *Concours Maisons et balcons fleuris 2005.* Début de l'évaluation des aménagements par les juges.

Octobre-novembre

- Recyclez les feuilles mortes sur la pelouse en passant la tondeuse dessus au fur et à mesure qu'elles tombent.
- Réduisez la surface de votre pelouse sous les arbres en laissant les feuilles au sol.
- Coupez plus court lors de la dernière tonte de l'année (5 cm).
- Rangez la tondeuse et faites aiguiser votre lame pour le printemps prochain.
- **1^{er} octobre.** *Collecte des résidus domestiques dangereux* (en face de la mairie d'arrondissement (8400, boulevard Lacordaire). Débarrassez-vous proprement des pesticides qui ne servent plus.

